

tandis que chez les sujets non vaccinés elle a été des deux tiers.

Mr. Briquet constate de plus que le nombre des cas de variole a été régulièrement croissant, à mesure qu'on s'éloignait de l'époque de la vaccination.

*Le Dr. Desrosiers.*—Fait quelques observations pour prouver qu'on ne doit pas attacher d'importance à l'objection que l'on fait contre le vaccin, parce qu'il ne donne pas une immunité complète contre la variole. On remarque la même irrégularité dans la plupart des faits physiologiques et autres, soumis à notre observation.

Dès lors qu'un agent quelconque vous procure un bien réel et constant, on ne doit pas être justifiable de le rejeter. Il se déclare en faveur de la vaccination ; et son opinion est formée en grande partie par ses observations personnelles.

Après quelques mots de la part du Président, le Dr. Coderre, sur l'importance de la question, et sur l'opportunité d'en continuer la discussion, à la prochaine assemblée, la séance est levée.

---

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTRÉAL.

Séance du 20 Décembre 1871.

Présidence du Dr. J. W. Mount.

Officiers présents : Drs. A. B. Larocque, O. Bruneau, A. Dugas, C. Dubuc, A. Ricard, G. Grenier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne communication d'une lettre du Dr. S. A. Longtin par laquelle il demande son admission comme membre actif.

Le Dr. A. Dugas donne avis qu'il proposera à la prochaine séance l'admission comme membres actifs des Drs. Léandre Lefebvre, de Lachine, Beaudet de Montréal et S. A. Longtin de Laprairie.

Le Dr. P. E. Plante donne avis qu'il proposera l'admission du Dr. Jos. Lanctôt de St. Philippe.

Le Dr. L. A. E. Desjardins donne avis qu'il proposera les